



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## **Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 1/2009 de la Cour des comptes intitulé "Les activités bancaires couvrant le bassin méditerranéen dans le cadre du programme MEDA et des protocoles antérieurs"**

*2944ème session du Conseil AGRICULTURE et PÊCHE  
Bruxelles, le 25 mai 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil accueille favorablement le rapport spécial n° 1/2009, dans lequel la Cour des comptes a examiné les activités bancaires dans le cadre du programme MEDA et des protocoles antérieurs pour déterminer si les activités en cours faisaient l'objet d'un suivi approprié de la part de la Commission et de la Banque européenne d'investissement (BEI) et si elles avaient atteint leurs objectifs.
2. Le Conseil note que la conclusion principale du rapport spécial est qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination des activités d'assistance entreprises par la Communauté, la BEI et d'autres partenaires internationaux/locaux.
3. Le Conseil salue les réponses constructives apportées par la Commission aux conclusions du rapport spécial.
4. Le Conseil approuve les recommandations visant à établir un programme d'évaluation et de suivi spécialement adapté aux activités bancaires (couvrant, notamment, les aspects environnementaux et préservant les intérêts financiers de la Communauté).
5. Le Conseil note avec satisfaction que plusieurs des questions soulevées ont été traitées de manière adéquate grâce à la création de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Il invite néanmoins la Commission à continuer à tenir dûment compte des recommandations figurant dans le rapport."

---

**P R E S S E**

---